

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 001-671/11/CC

**■ Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
DUF 11/7045/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

A la demande de la Commune de Marseille, la Communauté urbaine a engagé par délibération du 19 février 2009, la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette procédure est menée en application de la loi du 13 décembre 2000 « Solidarité et le Renouveau Urbain » (SRU) et de la loi du 02 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » (UH).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est une pièce essentielle du futur document d'urbanisme, il exprime une vision stratégique du développement territorial, un projet communal dans un environnement communautaire.

Ce document trouvera sa déclinaison dans la partie réglementation du futur Plan Local d'Urbanisme (règlement, zonage).

Le Projet de Ville, expression politique du développement de son territoire, a été transmis par la Ville de Marseille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 16 mai 2011.

Le projet municipal affiche, en cohérence avec le SCOT de MPM, des objectifs de développement ambitieux et volontaristes, car Marseille en tant que Ville Centre entend bien porter cette dynamique et tenir son rôle de moteur du territoire métropolitain.

Marseille représente les 4/5èmes des emplois de la Communauté urbaine et elle prendra toute sa part dans les objectifs définis au niveau de l'agglomération visant la création de 60 000 emplois dans les 20 prochaines années.

Cet objectif économique s'accompagne avec la même détermination d'un objectif de croissance démographique (de l'ordre de 60 000 habitants supplémentaires) et de réalisation d'un nombre important de logements (de l'ordre de 60 000 logements).

Le PADD, élaboré sur la base du Projet de Ville a été soumis à la concertation publique et une réunion publique a eu lieu le 28 juin 2011.

Les partenaires institutionnels principaux ainsi que les associations agréées ont été rencontrés dans le cadre de réunions de travail, et une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a été organisée le 27 juin 2011.

Les orientations générales du PADD ont été arrêtées et se déclinent sur 5 axes stratégiques :

1. Marseille, ville maritime :

Marseille est née de la mer et sa prospérité est toujours venue de la mer. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décline ce constat dans les domaines de l'économie, du renouvellement urbain et du patrimoine, du tourisme et des loisirs.

La mer et le littoral ont écrit l'histoire de Marseille. Encore aujourd'hui ils constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la Ville et conditionnent largement son attractivité et son développement. Ce sont cependant des espaces fragiles, limités et convoités, pour lesquels l'action publique doit jouer un rôle régulateur.

2. Marseille, Capitale euro-méditerranéenne attractive au service d'une dynamique de création d'emplois pour tous les marseillais :

Marseille exprime une ambition résolue de développement pour renforcer son attractivité économique et résidentielle, et d'inscription de son avenir dans un cadre européen et mondial.

3. Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine :

Marseille construit son avenir sur ses atouts naturels exceptionnels, son identité et son histoire, qui en font une ville très spécifique. La préservation et la mise en valeur de la nature en ville constituent un axe fort de ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

4. Marseille, Ville des proximités : une offre d'habitat et un bon niveau de services urbains pour tous les Marseillais :

L'habitant est au cœur du projet, qui vise à apporter des réponses à ses besoins de logement, de déplacement et de service, en recherchant toujours plus de proximité, et un cadre de vie apaisé.

5. Cap sur le renouvellement urbain : une ville économe en foncier et en énergie, favorisant les écomobilités :

"Refaire la ville sur la ville en l'intensifiant", cette conception nouvelle de la ville apparaît comme une priorité.

Dans ce contexte, le réseau TCSP, existant et futur, constitue la colonne vertébrale d'un développement recentré sur la ville constituée et sobre en énergie. Les infrastructures doivent également contribuer à améliorer la qualité de vie dans les quartiers existants et constituer l'ossature du développement urbain de demain.

Les dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123.9 et L 123.18, prévoient qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal de la Commune concernée et du Conseil de la

Communauté Urbaine, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce débat a été organisé au sein du Conseil Municipal de Marseille le 17 octobre 2011.

Il revient à présent au Conseil de Communauté de tenir ce débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable applicable au territoire communal de Marseille, selon les orientations générales ci-avant présentées et au vu du document joint à la présente délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 19 février 2009, par laquelle le Conseil de Communauté a engagé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marseille,
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 17 octobre 2011, relative à la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Marseille et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'engager un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) applicable au territoire de la commune de Marseille.
- Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable telles qu'annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille, de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 4 Novembre 2011

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI